



SOMMAIRE

	Page
<i>Points 73 et 72 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Maintien de la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires et obligation pour les Etats de s'abstenir de reprendre ces essais (fin)</i>	
<i>Nécessité urgente d'un traité interdisant, sous contrôle international efficace, les essais d'armes nucléaires (fin)</i>	
<i>Rapport de la Première Commission (4ème partie)</i>	865

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINTS 73 ET 72 DE L'ORDRE DU JOUR

Maintien de la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires et obligation pour les Etats de s'abstenir de reprendre ces essais (fin*)

Nécessité urgente d'un traité interdisant, sous contrôle international efficace, les essais d'armes nucléaires (fin*)

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION
(4ème PARTIE) [A/4942/ADD.3]**

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Première Commission.

M. Enckell (Finlande), rapporteur de la Première Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes:

1. M. ENCKELL (Finlande) [Rapporteur de la Première Commission] (traduit de l'anglais): L'examen des deux questions dont la Première Commission avait été saisie s'est terminé le 14 novembre par l'adoption des deux projets de résolution figurant dans le présent rapport [A/4942/Add.3]. Au cours de la discussion de ces projets de résolution, certains orateurs ont déclaré que la portée de ces projets, particulièrement celle du projet de résolution II, était plus étendue que la portée des questions inscrites à l'ordre du jour. D'autre part, l'opinion a été exprimée qu'il aurait été souhaitable que le projet de résolution I fût discuté à l'échelon régional avant d'être présenté à la Commission. Toutefois, la plupart des membres de la Commission ont estimé qu'elle pouvait, à ce stade de ses travaux, examiner ces propositions et se prononcer à leur sujet. Les deux projets de résolution ont été adoptés: le premier sans opposition; le deuxième, sous sa forme initiale, par 60 voix contre 16, avec 25 abstentions.

* Reprise des débats de la 1049ème séance.

2. J'ai l'honneur de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution figurant dans le rapport.

3. Le **PRESIDENT**: Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote.

4. M. BURNS (Canada) [traduit de l'anglais]: La délégation canadienne désire expliquer son vote sur le projet de résolution II présenté dans le rapport de la Première Commission [A/4942/Add.3], c'est-à-dire sur le projet de résolution relatif à l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires.

5. Depuis que ce projet de résolution a été adopté à la Première Commission, il s'est produit deux événements importants qui influencent tous deux l'attitude de ma délégation à l'égard de ce projet. D'une part, nous avons reçu une nouvelle encourageante: les négociations en vue d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires reprendront mardi prochain à Genève. D'autre part, nous avons motif d'espérer que l'on parviendra bientôt à un accord au sujet de la reprise des négociations sur le désarmement général au sein d'un organisme de négociation approprié. Ma délégation estime qu'il est très important que l'Assemblée ne prenne aucune décision qui risquerait de gêner en quoi que ce soit les négociations ainsi reprises.

6. Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée qu'à la Première Commission ma délégation a déclaré qu'elle comprenait bien — et elle les comprend toujours — les motifs des auteurs du projet de résolution des 12 puissances.

7. Cependant, nous avons indiqué très nettement que nous faisons de sérieuses réserves quant à l'efficacité de cette sorte de déclaration. Nous avons rappelé à la Première Commission que toutes les déclarations interdisant l'emploi de types d'armes déterminés avaient, sans exception, fait l'objet de violations en temps de guerre; c'est pour cette raison que le Canada s'est abstenu sur le projet de résolution à la Première Commission.

8. Maintenant, à la lumière des récents événements dont j'ai parlé, nous doutons encore davantage qu'il soit sage d'adopter ce projet de résolution. Par exemple, ma délégation estime qu'il ne serait pas opportun, dans les circonstances actuelles, de réunir une conférence spéciale, ainsi que le prévoit le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution. En prenant la décision de réunir une conférence mondiale chargée de signer une convention d'une utilité douteuse, on risquerait fort de nuire aux efforts entrepris pour négocier des accords de désarmement: or c'est là, en fin de compte, le seul moyen efficace de faire face à la menace des armes nucléaires.

9. En conséquence, ma délégation est amenée à conclure que nous devons nous opposer au projet de

résolution II relatif à l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, sur lequel l'Assemblée est appelée à voter.

10. M. DEAN (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je désire parler d'abord du projet de résolution II figurant dans le rapport de la Première Commission [A/4942/Add.3]. J'ai plusieurs choses à dire au sujet de ce projet de résolution.

11. Les Etats-Unis reconnaissent parfaitement que la plupart des représentants qui ont voté ce projet de résolution à la Première Commission l'ont fait en croyant sincèrement que, poussés par de nobles motifs, ils agissaient de manière efficace dans leur tentative d'interdire l'emploi des armes nucléaires au cours d'une guerre. Tout le monde peut éprouver de la sympathie pour ce point de vue. Il faut cependant dire franchement et sans détour que la délégation des Etats-Unis est d'avis que ces votes ont été inutiles. Je regrette de le dire, mais ce projet de résolution ne peut combler les vœux de ses auteurs qui, nous le savons, l'ont appuyé en raison de leur horreur de la guerre nucléaire. Tous les peuples sincèrement épris de paix partagent ce sentiment d'horreur.

12. Mais, comme dans toutes les questions de ce genre, il y a une bonne et une mauvaise façon de réaliser un souhait ou un désir. Or, j'ai le regret de dire que, de l'avis de la délégation des Etats-Unis, ce projet de résolution n'atteindra pas son but.

13. En disant cela, je ne parle pas à la légère: en effet, l'Union soviétique, comme elle l'a indiqué devant l'Assemblée, n'a nullement l'intention d'accorder la moindre attention à ce projet de résolution, malgré l'appui enthousiaste qu'elle lui a apporté en commission. Comment le sais-je? Nous le savons parce que le représentant de l'Union soviétique a déclaré lui-même à la Commission que les Soviétiques ont ouvertement l'intention de rester seuls juges de l'emploi d'armes nucléaires par l'Union soviétique, si ce pays estime que cet emploi est nécessaire. La délégation des Etats-Unis et d'autres délégations ont cité la déclaration de M. Khrouchtchev en ce sens. Il ne peut donc y avoir de doute quant aux intentions de l'Union soviétique sur cette question. Ainsi, tout comme dans le cas des résolutions relatives aux essais nucléaires et recommandant une trêve sans inspection et sans contrôle, l'Union soviétique vote pour ce projet de résolution tout en étant bien décidée à le violer si cela peut l'aider à atteindre ses propres fins.

14. Non, j'ai le regret de le dire, l'Union soviétique ne respectera pas ce projet de résolution. Elle continuera à brandir ses fusées et à menacer les autres pays de destruction thermonucléaire.

15. Malgré cela, l'Union soviétique s'en prendra aux Etats-Unis qui voteront contre ce projet de résolution, pour une raison de principe et par sincérité. C'est bien l'Union soviétique qui a rompu les négociations de Genève sur l'interdiction des essais nucléaires afin de pouvoir poursuivre sa propre série d'essais pendant des semaines. L'Union soviétique prétendra que le vote que nous allons émettre pour une raison de principe et par sincérité prouve que les Etats-Unis désirent faire une guerre nucléaire. Or les Etats-Unis ne le désirent pas et les membres de l'Assemblée savent que cette accusation de l'Union soviétique est du simple boniment et rien que du boniment. Mais ce qui est clair, c'est que l'Union soviétique a déjà commencé à utiliser ce projet de résolution comme

un instrument de propagande pour la guerre froide, alors qu'elle continue à se préparer à en faire fi. Ce n'est sûrement pas là le résultat que prévoient ceux qui ont appuyé avec sincérité ce projet de résolution pour lequel ils ont voté.

16. La deuxième raison de l'inefficacité de ce projet de résolution est que, je le dis très respectueusement, il ne prend pas le bon chemin pour épargner au monde la guerre atomique. Nous pouvons tous être d'accord quant au but qu'il vise. Cependant, ce projet de résolution déclare que l'emploi d'armes atomiques est un crime. Mais il n'établit aucune garantie pour protéger aucune nation des attaques de l'Union soviétique.

17. Les Etats qui cherchent à se prémunir contre la guerre et qui ne souhaitent pas la faire — telle est la position des Etats-Unis — ne peuvent, à mon avis, compter sur des déclarations gratuites de ce genre pour assurer leur sécurité; sinon, nous pourrions être invités, nous aussi, à rendre visite à M. Khrouchtchev chez lui. La guerre nucléaire sera effectivement mise hors la loi lorsque les armes nucléaires auront été réduites, puis abolies conformément à un programme de désarmement soigneusement élaboré et assorti d'un contrôle international efficace, comme les Etats-Unis l'ont proposé à l'Assemblée [voir A/4891]. Avec des garanties efficaces de ce genre, les Etats-Unis et d'autres pays pourraient détruire leurs propres armes nucléaires sans mettre en péril leur propre sécurité. Il n'y a pas d'autre moyen efficace de s'atteler à cette tâche avec confiance et avec succès.

18. Le troisième défaut fondamental de ce projet de résolution réside dans sa forme même. Il est simplement inexact de dire que l'emploi d'armes nucléaires est contraire à la Charte ou au droit international, ou d'affirmer que la Charte elle-même peut être modifiée par des déclarations faites à l'Assemblée, alors que des dispositions existent pour la révision de la Charte. Or ce projet de résolution affirme de telles choses et je soutiens qu'il constitue un précédent très dangereux. Si l'on essaye de modifier la Charte par une résolution, j'aime autant dire que c'est certainement là une tentative vaine, puisque l'Assemblée générale n'a pas ce pouvoir.

19. L'Assemblée ne peut reviser la Charte d'une manière qui ne tiendrait aucun compte des dispositions expresses qui ont été prévues pour cette révision. Si certains veulent modifier la Charte, je pense qu'ils devraient suivre la procédure régulière qui a été établie à cet effet. L'Assemblée est composée de représentants d'Etats. Il est essentiel qu'ils respectent les procédures régulières et qu'ils n'en fassent pas fi. Il est essentiel que les Nations Unies demeurent un instrument efficace pour le maintien de la paix. Mais si, agitée par les remous de la passion, l'Assemblée écarte les dispositions de la Charte et agit selon son caprice, sa réputation en souffrira nécessairement.

20. En fait, les dispositions mêmes de la Charte approuvent et recommandent l'exercice du droit de légitime défense contre une agression armée. Il est très clair que la Charte ne dit absolument rien au sujet des armes ou méthodes particulières que l'on peut employer en cas de légitime défense. Ceux qui ont rédigé la Charte comptaient que les victimes d'une agression réagiraient de la manière qui s'imposerait pour protéger leur intégrité territoriale et leur indépendance politique, et ils se sont bien gardés de dire quels moyens pourraient être employés pour exercer la légitime défense. Aux termes de la Charte, le crime impardonnable n'est pas la légitime défense, c'est

l'agression, directe ou indirecte; autrement dit, le recours illégal à la force. C'est un fait que l'Assemblée générale a reconnu maintes fois. En particulier, j'attire l'attention des représentants sur la résolution [380 (V)] relative à "La paix par les actes" qui a été adoptée dès la cinquième session de l'Assemblée, et je pourrais citer bien d'autres exemples.

21. Les amendements que la délégation italienne a déposés et soutenus à la Première Commission avec tant de compétence et de courage représentaient une tentative de concilier le désir de l'Assemblée d'empêcher l'emploi des armes nucléaires et les dispositions formelles de la Charte. Si ces amendements proposés par l'Italie avaient été adoptés, les Etats-Unis auraient été heureux de voter le projet de résolution ainsi modifié, qui aurait alors traduit un désir humanitaire partagé par tous les hommes de bonne volonté. Sous sa forme actuelle, au contraire, le projet de résolution ne peut que tromper dangereusement ceux qui mettent leur confiance dans les décisions de l'Assemblée.

22. Ma délégation espère que tous ceux qui souhaitent voir l'Assemblée contribuer réellement à mettre hors la loi les armes nucléaires, à parvenir au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace et à appuyer et renforcer la Charte des Nations Unies, ceux-là voteront contre ce projet de résolution.

23. Je désire maintenant parler très brièvement du projet de résolution I qui, en substance, propose de considérer l'Afrique comme une zone dénucléarisée. Le gouvernement et le peuple des Etats-Unis entretiennent depuis longtemps d'étroites relations avec l'Afrique. Nous avons eu avec elle des liens amicaux et cordiaux, des liens économiques et politiques — certains remontent à plus de 200 ans. Je peux affirmer, sans réserve aucune, que le gouvernement et le peuple des Etats-Unis ont toujours considéré le continent africain, les populations d'Afrique et leurs problèmes, avec toute la sympathie et toute la compréhension possibles; nous avons toujours cherché à les aider, d'une manière aussi constructive qu'utile, à résoudre leurs problèmes.

24. Je peux dire aussi que ma délégation aussi bien que mon gouvernement comprennent fort bien que les anciens autant que les nouveaux Etats africains aient souvent manifesté leurs inquiétudes et proclamé leur désir que le continent africain reste en dehors de la course aux armements. La délégation des Etats-Unis comprend très bien les auteurs de ce projet de résolution ainsi que leur vœu de voir le continent africain à l'abri de la menace d'une guerre nucléaire: malgré cela, nous ne pouvons pas — et c'est avec regret que nous le disons — approuver la méthode choisie par les auteurs de ce projet de résolution pour atteindre cet objectif.

25. En cette ère moderne, ère scientifique, et bien que l'on puisse souhaiter qu'il en soit autrement, nous devons considérer avec réalisme tout ce que la science a permis d'accomplir. Lorsque des essais nucléaires ont lieu dans l'atmosphère, où que ce soit, les retombées qui en résultent sont entraînées par les vents et peuvent descendre plus tard sur n'importe quel continent avec la neige et la pluie. Ainsi, nous ne croyons pas que le continent africain puisse être mis effectivement à l'abri d'une guerre nucléaire ou de la menace d'une guerre nucléaire par une simple déclaration de l'Assemblée, sans disposition relative à l'inspection, au contrôle ou à la réglementation.

Nous pensons que les Etats africains eux-mêmes devraient se réunir pour prendre une décision de ce genre, si tel est leur vœu.

26. Si les Etats africains devaient entreprendre une telle action, de préférence avec certains moyens de vérification et d'inspection internationales pour en assurer l'application, alors, et alors seulement, à notre avis, la question devrait être soumise à l'Assemblée générale pour qu'elle examine cette initiative comme il convient.

27. Pour ce qui est de la cessation effective des essais d'armes nucléaires en Afrique, ma délégation a exposé clairement sa position au cours des dernières semaines. Depuis trois ans, nous essayons de négocier avec l'Union soviétique un traité qui interdirait les essais d'armes nucléaires et nous avons, avec le Royaume-Uni, présenté à l'Union soviétique le projet complet d'un tel traité. Comme l'Assemblée le sait, bien que les négociations aient été interrompues par l'Union soviétique qui voulait poursuivre unilatéralement ses propres essais, ces négociations sont sur le point de reprendre à Genève le 28 novembre 1961. C'est pour cela que nous soutenons qu'une nouvelle trêve sans contrôle et sans inspection ne constitue pas le moyen d'amener la cessation des essais d'armes nucléaires. On ne pourra y parvenir que par un traité international interdisant les essais d'armes nucléaires et assorti d'un contrôle efficace.

28. A ce sujet, je désire appeler l'attention de l'Assemblée sur les dispositions du projet de traité proposé par les Etats-Unis et le Royaume-Uni et relatif à la cessation des essais d'armes nucléaires [voir A/4772] et sur les dispositions du programme de désarmement présenté à l'Assemblée au nom des Etats-Unis [1013ème séance] par le président Kennedy le 25 septembre 1961. Le projet de traité sur la cessation des essais d'armes nucléaires stipule en son article premier:

"1. Chacune des Parties au présent Traité s'engage, sous réserve des dispositions du présent Traité et de ses annexes:

"A. A interdire et à empêcher l'exécution d'explosions expérimentales d'armes nucléaires dans tout lieu relevant de sa juridiction ou de son autorité;

"B. A s'abstenir de causer ou d'encourager l'exécution d'explosions expérimentales d'armes nucléaires, ou d'y participer en aucune façon, où que ce soit."

29. Je désire aussi attirer l'attention de l'Assemblée sur les dispositions du programme de désarmement général et complet proposé par les Etats-Unis, dont le président Kennedy a parlé ici le 25 septembre. Dans la première étape, section C, paragraphe e du programme de désarmement proposé par les Etats-Unis [A/4891] il est prévu:

"Les Etats-Unis qui disposent d'armes nucléaires s'engagent à ne pas en abandonner le contrôle à des pays qui n'en possèdent pas et à ne pas communiquer à ces pays les renseignements ou matières nécessaires à leur production. Les Etats qui ne disposent pas d'armes nucléaires renonceront à en fabriquer, à essayer de s'assurer le contrôle d'armes de ce type appartenant à d'autres Etats et à rechercher ou recevoir des renseignements ou matières nécessaires à leur production."

30. J'ai le regret de dire que la précédente trêve sans inspection et sans contrôle sur les essais

nucléaires [résolutions 1577 (XV) et 1578 (XV)] pour laquelle l'Union soviétique a voté en décembre 1960 s'est montrée complètement inefficace. Cette trêve a été exploitée cyniquement par l'Union soviétique pour couvrir la préparation de nouveaux essais d'armes nucléaires. En vérité, il est fort possible que dès l'été de 1958, avant le début des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires à Genève le 31 octobre 1958, l'Union soviétique ait déjà établi ses plans pour la série actuelle d'essais nucléaires. L'Assemblée serait peut-être intéressée d'apprendre que, dans la série qui a débuté le 1er septembre, l'Union soviétique a effectué non pas une trentaine d'essais nucléaires, mais une cinquantaine — je dis bien une cinquantaine — d'essais nucléaires qui ont eu lieu au cours des mois de septembre, octobre et novembre. Bien entendu, en raison du caractère secret de la société soviétique, nul en dehors de ce pays ne sait exactement combien d'essais nucléaires ont été effectués ni dans quelles conditions exactement.

31. Les Etats-Unis n'avaient pas voté en faveur de cette trêve sans inspection et sans contrôle, mais ils l'ont observée scrupuleusement. Les Etats-Unis ne peuvent accepter à nouveau une telle trêve. Nous ne pensons pas que l'Assemblée doive voter une fois de plus en faveur d'une trêve sans contrôle et sans inspection, qu'elle s'applique au monde entier ou à une partie du monde seulement. Nous attirons l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'une trêve sans un contrôle international efficace ne peut garantir la sécurité d'aucun Etat qui désire la paix.

32. Comme le président Eisenhower le disait à l'Assemblée générale le 22 octobre 1960 [368ème séance], les Nations Unies doivent être prêtes à aider les Etats africains à préserver leur sécurité. Il a toutefois souligné que les Etats africains devaient prendre l'initiative dans ce domaine et qu'ils devaient soit recourir aux dispositifs régionaux existants, soit créer des dispositifs de ce genre, pour éviter une course aux armements en Afrique. La position du Gouvernement des Etats-Unis n'a pas varié. Mon gouvernement estime que les Etats africains doivent eux-mêmes conclure des accords régionaux pour assurer leur propre sécurité. Il serait alors opportun que l'Organisation des Nations Unies demande à ses membres de respecter ces accords et de coopérer à leur mise en œuvre. Mais nous croyons que l'initiative de mesures de ce genre doit venir des Etats africains eux-mêmes et non de l'extérieur, notamment sous la forme d'un engagement sans contrôle que l'Union soviétique n'a nullement l'intention de respecter.

33. En conséquence, ma délégation s'abstiendra sur ce projet de résolution.

34. M. MENDELEVITCH (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Après une discussion minutieuse, la Première Commission a adopté à une majorité écrasante deux importants projets de résolution contenus dans son rapport [A/4942/Add.3], projets qui constituent une contribution importante à la cause de la paix, à la préparation des conditions nécessaires pour libérer l'humanité de la menace d'une guerre nucléaire, et à la solution du problème du désarmement général et complet. Ces résolutions sont maintenant soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

35. La délégation soviétique a appuyé avec grande satisfaction le projet de résolution des Etats africains visant à déclarer l'Afrique zone dénucléarisée et le

projet des Etats africains et asiatiques sur l'adoption d'une déclaration proclamant "que l'emploi d'armes nucléaires et thermonucléaires est contraire à l'esprit, à la lettre et aux buts des Nations Unies et constitue, en tant que tel, une violation directe de la Charte des Nations Unies".

36. Se prononçant en faveur d'une solution immédiate du problème le plus brûlant et le plus urgent de notre temps, celui du désarmement général et complet, l'Union soviétique, en même temps, appuie chaleureusement toutes les propositions constructives visant à la détente internationale, au renforcement de la confiance entre les Etats et facilitant par là même la mise en œuvre du désarmement général et complet. Une de ces mesures tendant à assainir le climat international et à réduire le danger de guerre serait la création de zones dénucléarisées et, en particulier, la dénucléarisation du continent africain.

37. L'idée de la création, dans diverses régions du globe, de zones exemptes de l'arme nucléaire, est une idée saine et constructive; elle répond au vœu des populations et c'est pourquoi elle fait son chemin. Nous savons tous qu'au cours des dernières années les gouvernements de divers pays ont établi des plans pour la création de zones dénucléarisées dans différentes régions. C'est le cas pour l'Europe centrale — la région la plus nerveuse du monde — où se trouvent en contact direct les forces armées de deux blocs militaires. Cette proposition est ordinairement connue sous le nom de "plan Rapacki"^{1/}, du nom du Ministre des affaires étrangères de Pologne qui a proposé un plan de dénucléarisation de l'Europe centrale. Il existe également une proposition concernant la création de zones dénucléarisées au nord de l'Europe, dans la péninsule des Balkans, dans les régions du Proche-Orient et du Moyen-Orient, de l'Asie et dans l'océan Pacifique. Cette dernière proposition a été présentée par le Gouvernement de la République populaire de Chine.

38. L'adoption d'une résolution aux termes de laquelle l'énorme continent africain doit devenir une zone dénucléarisée représente la première mesure concrète dans cette importante direction. L'Union soviétique se félicite de cette décision.

39. Nous voudrions insister sur le fait que la première mesure concrète en vue de créer une zone dénucléarisée concerne l'Afrique, continent en ébullition, où s'effondre, à un rythme rapide, le vieil ordre de choses du colonialisme, basé sur la force, condamné par l'histoire, et où se créent chaque jour, sous nos yeux, de nouveaux et nouveaux Etats profondément intéressés à la consolidation de la paix. Ce sont précisément ces nouveaux Etats indépendants de l'Afrique qui ont pris l'initiative de la proposition adoptée par l'Assemblée générale, visant à déclarer l'Afrique zone dénucléarisée. Et ce n'est pas pur hasard: les nouveaux Etats africains n'ont pas reçu le jour pour périr dans le gouffre d'une guerre thermonucléaire. Ils sont nés pour vivre en paix, pour prospérer et non pour se voir anéantir. Le droit à la vie, le droit de vivre en paix appartient à des Etats d'autres régions, à tous les Etats sans exception. C'est pourquoi ce ne serait que justice si des zones dénucléarisées étaient créées dans d'autres parties du monde, si, grâce au désarmement général et complet, il ne restait plus une seule bombe atomique ou à

^{1/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, séances plénières, 697ème séance.

l'hydrogène, ce qui ferait disparaître pour le monde entier la menace d'un anéantissement par des moyens nucléaires.

40. Il serait donc difficile de ne pas reconnaître à sa juste valeur la grande importance positive de l'autre résolution-déclaration, laquelle déclare que l'emploi d'armes nucléaires et thermonucléaires est contraire à l'esprit, à la lettre et aux buts des Nations Unies et constitue, en tant que tel, une violation directe de la Charte des Nations Unies, et propose qu'une convention multilatérale soit conclue à cet effet.

41. L'Union soviétique s'est toujours prononcée et, naturellement, continue de se prononcer, en faveur de l'interdiction totale des armes atomiques et thermonucléaires. Certes, la meilleure solution serait l'interdiction complète des armes nucléaires, assortie de la liquidation de tous les stocks existants de ces armes meurtrières. Nous espérons que c'est précisément dans le cadre d'un accord sur le désarmement général et complet que l'on parviendra à résoudre ce problème et qu'on arrivera à supprimer radicalement la menace d'une guerre nucléaire.

42. D'autre part, l'Union soviétique, depuis de nombreuses années, suggère avec insistance qu'en attendant la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet qui mettra fin à l'existence même des bombes atomiques et des bombes à l'hydrogène et des moyens de les livrer, les Etats qui fabriquent des armes nucléaires pourraient, à titre de préparation morale à un tel accord, s'engager à ne pas les utiliser.

43. L'Union soviétique a invité à plusieurs reprises les Etats-Unis et les autres puissances occidentales à s'engager solennellement et inconditionnellement à renoncer à l'emploi des armes nucléaires et des autres types d'armes de destruction massive. Sans le refus obstiné de nos partenaires occidentaux, cette question serait réglée depuis longtemps.

44. C'est pourquoi nous sommes heureux que, sur l'initiative de l'Ethiopie et de nombreux pays africains et asiatiques, la Première Commission ait adopté cette déclaration interdisant l'emploi des armes nucléaires; nous espérons que l'Assemblée générale entérinera cette importante décision qui constitue le premier pas vers l'interdiction complète des armes nucléaires.

45. La délégation soviétique votera, bien entendu, en faveur des deux projets de résolution présentés, aussi bien celui qui déclare l'Afrique "zone dénucléarisée" que celui qui interdit l'emploi des armes nucléaires. Ne pas appuyer ces résolutions, voter contre elles, ne peut être que le fait d'Etats qui ne souhaitent pas la paix et qui veulent voir les Nations Unies légitimer les monstrueuses horreurs d'une guerre thermonucléaire.

46. A ce propos il semble impossible de ne pas parler, fût-ce en quelques mots seulement, des déclarations faites du haut de cette tribune au début de la séance d'aujourd'hui.

47. J'aimerais faire quelques très brefs commentaires, en particulier sur la déclaration du représentant du Canada qui a usé aujourd'hui d'une argumentation assez étrange et incompréhensible pour justifier le changement de sa position en ce qui concerne la question de l'interdiction des armes nucléaires. A la Première Commission, la délégation du Canada n'a pas fait preuve de beaucoup de har-

dièsse et n'a pas voté en faveur de cette résolution; en sa qualité de membre de l'OTAN, le Canada n'a pas voulu s'engager à fond; il s'est abstenu sur la question, sans toutefois voter contre.

48. Aujourd'hui, le général Burns déclare que la délégation canadienne se prononcera contre ce projet de résolution. Donc, la discipline de l'OTAN a, d'une part, fini par prévaloir, mais, d'autre part, nous ne pouvons que faire remarquer l'illogisme total du raisonnement selon lequel plus la situation s'améliore et au fur et à mesure que les heureux symptômes d'un désarmement se précisent, plus il faut combattre résolument les mesures qui contribueraient justement à la réalisation d'un accord sur le désarmement général et complet. C'est précisément cette argumentation que le représentant du Canada a soutenue aujourd'hui. Je vous demande pardon, mais nous ne sommes pas d'accord et nous sommes convaincus que l'Assemblée ne le sera pas non plus.

49. De son côté, la délégation des Etats-Unis, par la voix de son représentant, M. Dean, a fait aujourd'hui une déclaration où, pour la première fois, semble-t-il, dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, elle a tenté de parler comme si c'était au nom de l'Union soviétique. Il est vraiment insolite, en effet, d'entendre le représentant des Etats-Unis parler, du haut de cette tribune, au nom de l'Union soviétique pour dire en toute assurance ce que l'Union soviétique fera et ce que l'Union soviétique ne fera pas.

50. Excusez-moi, M. Dean, mais c'est à la délégation soviétique et non à la délégation américaine que le Gouvernement soviétique a confié la tâche d'intervenir en son nom à cette tribune et de préciser la position de l'Union soviétique.

51. Je laisse de côté la question du tact diplomatique que n'observe guère le représentant américain lorsqu'il tente de parler ici au nom de l'Union soviétique. Pourquoi du reste les représentants américains iraient-ils se soucier de tact diplomatique, alors que leur pays — le pays d'Abraham Lincoln — appuie maintenant une proposition aux termes de laquelle les noirs d'Afrique seraient encore pendant 10 ans esclaves des seigneurs blancs; quand ce pays — le pays de Franklin Roosevelt — sert actuellement de soutien à tous les régimes fascistes dans diverses régions du monde, notamment en République Dominicaine; quand ce pays — le pays de Jefferson et de Paine — prépare maintenant pour les peuples une épouvantable catastrophe nucléaire en réponse à la proposition soviétique concernant la signature d'un traité de paix avec l'Allemagne.

52. Mais nous n'insisterons pas davantage sur la question du tact diplomatique. Nous tenons simplement à dire qu'une intervention comme celle qu'a faite aujourd'hui M. Dean ne contribue certainement pas à créer une atmosphère favorable à des pourparlers sur le désarmement, pourparlers dans lesquels l'Union soviétique s'engage à cœur ouvert, avec une attitude nette et un programme clair comme de l'eau de roche. Nous aimerions que les Etats-Unis contribuent pleinement à la création d'un climat favorable à la reprise de ces pourparlers sur le désarmement et à ces pourparlers proprement dits.

53. M. Dean s'est efforcé, du haut de cette tribune, de mettre en doute la bonne volonté de l'Union soviétique en ce qui concerne le respect de la résolution de l'Assemblée générale sur l'interdiction des armes nucléaires. Permettez-moi, non par la bouche de

M. Dean, mais par celle du président du Conseil des ministres de l'Union soviétique de répondre à ces allégations.

54. M. Khrouchtchev, chef du Gouvernement soviétique, répondant à une lettre du président du Comité en faveur du désarmement nucléaire, le chanoine Colins, a dit:

"La question de renoncer à utiliser les premiers l'arme nucléaire, dont vous parlez dans vos propositions, a, incontestablement, une importance considérable. Une solution juste à ce problème pourrait jouer un rôle important pour diminuer le danger de guerre et pour résoudre tout le problème du désarmement. Un engagement simultané de ne pas utiliser cette arme le premier, pris par tous les Etats disposant d'armes nucléaires, serait un pas d'importance dans la voie de l'élimination de la guerre nucléaire. La position de l'Union soviétique est tout à fait claire. Nous sommes en faveur de l'obligation assumée par les Etats de renoncer à utiliser les premiers l'arme nucléaire et nous sommes prêts à signer un tel engagement le jour même où les autres pays le signeront."

55. Oui, l'Union soviétique est prête à signer un tel engagement; nous sommes prêts à signer et à mettre en œuvre une convention internationale interdisant l'emploi des armes nucléaires. Telle est la position de l'Union soviétique.

56. Malheureusement, et à notre grand regret, la position des Etats-Unis d'Amérique, comme on le voit, est tout à l'opposé. Pour justifier cette position contraire, le représentant des Etats-Unis a tenté de se référer ici à la discussion qui s'est déroulée à la Première Commission, où, à une majorité écrasante, on a écarté les amendements de l'Italie [A/C.1/L.295] au projet de résolution des pays africains et asiatiques sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Et voilà, figurez-vous, que la délégation des Etats-Unis ne peut voter en faveur de ce projet de résolution parce que les amendements de l'Italie ont été rejetés. En effet, à la Première Commission, les choses se sont passées de telle façon que les puissances occidentales feraient mieux de ne pas le rappeler; je veux parler de l'épisode de la présentation des amendements de l'Italie, dont le sens se ramenait à l'idée effroyable que la Charte des Nations Unies accorde sa bénédiction à l'emploi des armes nucléaires.

57. Non, Messieurs, la Charte des Nations Unies n'est pas un document qui puisse être interprété pour complaire à ceux qui veulent la guerre. Certes, la Charte des Nations Unies n'autorise pas et ne peut autoriser l'emploi des armes nucléaires et la résolution des Etats africains, le projet de résolution que nous examinons maintenant, cadre exactement avec la Charte des Nations Unies.

58. Lorsque les amendements de l'Italie ont été mis aux voix, ce n'est pas par hasard que moins du quart des Etats Membres de l'Organisation ont voté en leur faveur. Par conséquent, cet épisode à la Première Commission a été assez malencontreux pour les puissances occidentales. Il eût mieux valu pour elles ne pas le rappeler.

59. Enfin, je désire faire une remarque au sujet de la position des Etats-Unis et, vraisemblablement, d'autres puissances occidentales, membres du bloc militaire de l'Atlantique nord, et qui concerne leur position à l'égard de la première résolution, visant à

faire proclamer le continent africain zone dénucléarisée.

60. Le représentant des Etats-Unis a dépensé beaucoup d'énergie et beaucoup de paroles pour justifier, de cette tribune, l'opposition des Etats-Unis à l'égard de cette généreuse résolution.

61. Il s'est efforcé de justifier cette position sous divers aspects, mais il n'a pu — et il ne pouvait pas — expliquer pourquoi les Etats-Unis s'opposent à une initiative tendant à déclarer l'Afrique zone dénucléarisée. Serait-ce que les Etats-Unis voudraient, de nouveau par l'intermédiaire de la France, entreprendre des essais nucléaires sur ce continent? Ou bien voudraient-ils transformer le continent africain en zone nucléarisée et non en zone dénucléarisée et saturer les Etats africains d'armes nucléaires américaines? Est-ce ainsi que les Etats-Unis comprennent l'assistance à l'Afrique? Est-ce ainsi qu'ils entendent soutenir les jeunes Etats africains? C'est donc ainsi que les Etats-Unis entendent appuyer l'initiative des puissances africaines, car il s'agit bien là d'une initiative des puissances africaines. M. Dean a dit ici que c'est aux Etats africains eux-mêmes à faire preuve d'initiative pour garantir leur propre sécurité. Les pays africains ont fait preuve d'initiative et demandent à tout le monde, y compris l'Union soviétique, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, de consentir à ne pas transformer l'Afrique en zone d'armement nucléaire. L'Union soviétique y consent. Les Etats-Unis, eux, n'y consentent pas. Les Etats-Unis n'appuient pas cette initiative.

62. La délégation soviétique en appelle à toutes les délégations pour qu'elles votent aujourd'hui en faveur d'une juste cause — le renforcement de la paix — et, à cette fin, pour qu'elles donnent leur appui à la résolution tendant à déclarer le continent africain zone dénucléarisée, comme aussi à la résolution tendant à interdire l'emploi des armes nucléaires.

63. M. QUAISON-SACKEY (Ghana) [traduit de l'anglais]: Ma délégation n'interviendra que brièvement dans ce débat pour défendre le projet de résolution I qui a été adopté par la Première Commission et figure dans le rapport de la Commission [A/4942/Add.3]. On lit au dispositif de ce projet de résolution:

"Invite les Etats Membres:

"a) A s'abstenir d'effectuer ou de poursuivre en Afrique des essais nucléaires sous quelque forme que ce soit;

"b) A s'abstenir d'utiliser le territoire, les eaux territoriales ou l'espace aérien de l'Afrique pour expérimenter, stocker ou transporter des armes nucléaires;

"c) A considérer et à respecter le continent africain comme une zone dénucléarisée."

64. On veut donner l'impression que nous qui avons présenté ce projet de résolution à la Première Commission — et par "nous" j'entends la majorité des Etats africains — nous voulons nous désolidariser des grandes questions qui se posent dans le monde d'aujourd'hui. Aussi, j'estime de mon devoir de déclarer clairement que l'Afrique ne cherche pas à se tenir à l'écart de tous les efforts accomplis par la communauté mondiale pour assurer la paix. Au contraire, nous avons tous participé à des discussions et y avons apporté des idées tendant à assurer la paix.

65. Nous appuyons le désarmement, le désarmement complet et général, et nous sommes favorables à des

négociations en vue de la cessation des essais nucléaires et de leur éventuelle interdiction par traité; cela, toutes les délégations africaines l'ont clairement exposé.

66. Mais nous considérons le projet de résolution I, adopté par la Première Commission, comme un premier pas nécessaire dans l'ensemble du processus de négociations pour la cessation complète des essais d'armes nucléaires. Lorsque la Première Commission s'est prononcée en faveur de ce projet de résolution, il y a eu, si je puis dire, un immense soupir de soulagement dans l'Afrique tout entière. Les gens du peuple — hommes, femmes, paysans, ouvriers — ont été vraiment heureux d'apprendre que la Première Commission avait adopté le projet de résolution considérant et respectant le continent africain comme une zone dénucléarisée. Ce sentiment de soulagement est dû au fait qu'il y a deux ans les essais de la France au Sahara ont bouleversé l'opinion publique en Afrique; pour autant que nous le sachions, des protestations se sont élevées dans toutes les capitales d'Afrique; les populations étaient opposées à l'idée qu'une puissance quelle qu'elle soit effectue des essais en Afrique. C'est pourquoi ce projet de résolution doit, à notre avis, recueillir le respect, la sympathie et l'appui de tous les Etats Membres.

67. Comme nous l'avons indiqué à la Première Commission [1194ème séance], nous éprouvons beaucoup de sympathie pour nos amis d'Amérique latine et d'ailleurs qui aimeraient que leur continent soit déclaré zone dénucléarisée. Nous les comprenons et nous souhaitons qu'ils nous comprennent. Dans notre cas, comme je l'ai indiqué à la Première Commission, il est possible que cela se fasse. Le continent est une entité complète et n'a pas encore été divisé par des idéologies; aussi pensons-nous que le moment est venu de déployer tous nos efforts pour préserver le caractère sacré et indivisible de l'Afrique et de la mettre à l'abri de toute compétition au sujet d'armements ou d'essais d'armes nucléaires.

68. Comme il est indiqué clairement dans le projet de résolution, "le développement économique et social des Etats africains requiert toute l'attention de ces Etats pour qu'ils soient à même d'atteindre leurs buts et d'assumer pleinement leur part de responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales". Je pense que ces raisons suffisent à nous mériter la sympathie de tous et de chacun dans l'Assemblée; c'est pourquoi nous voulons faire appel à tous les Etats Membres pour qu'ils nous appuient dans nos efforts. Il est vrai que ce texte n'a pas été accepté à l'unanimité par les gouvernements, mais il n'y a pas eu de désaccord réel à son sujet et je sais que tous les peuples et gouvernements d'Afrique sont favorables à l'idée de voir l'Afrique respectée comme une zone dénucléarisée.

69. Aussi fais-je appel à tous ceux qui se sont abstenus à la Première Commission, en leur demandant de voter maintenant en faveur de ce projet de résolution.

70. M. GODBER (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je désire faire une très brève déclaration au sujet du vote de ma délégation sur le projet de résolution II qui figure dans le rapport de la Première Commission [A/4942/Add.3].

71. Actuellement, voici comment les choses se présentent: les auteurs du projet de résolution et ceux qui, comme nous, éprouvent de sérieuses hésitations quant à l'opportunité de ce projet sous sa forme

actuelle, les uns et les autres nous avons néanmoins, je crois, les mêmes buts. Tous nous voulons débarrasser le monde du désastre que pourrait amener une guerre nucléaire et thermonucléaire. Tous, nous voulons que le monde entier soit une zone dénucléarisée, de laquelle sera bannie la menace de la guerre sous toutes ses formes, y compris la guerre nucléaire et thermonucléaire. Sur cela, je pense, nous sommes tous d'accord. Nous ne divergeons que sur les meilleurs moyens à employer pour atteindre notre but commun.

72. Les auteurs de ce projet de résolution pensent — et je ne mets pas un instant en doute leur parfaite bonne foi — que ce but peut être atteint grâce à une noble déclaration qui, sous sa forme actuelle nous paraît condamnée, je dois le dire, à l'inefficacité. Or, pour notre part, nous sommes convaincus qu'il faut chercher à atteindre cet objectif, mais qu'il faut chercher à l'atteindre grâce au désarmement général et complet assorti d'une vérification internationale efficace; et j'insiste sur ces derniers mots.

73. Nous regrettons très vivement qu'il n'ait pas été possible, à la Première Commission, de trouver un terrain d'entente en ce qui concerne le meilleur moyen d'aboutir à ce que nous désirons les uns et les autres, à ce que, j'espère, nous souhaitons tous. Ce regret ne nous empêche nullement de fort bien comprendre le point de vue des auteurs du projet ainsi que leur objectif.

74. Depuis la discussion de ce projet de résolution à la Première Commission, nous y avons bien entendu repris l'examen de la question du désarmement; ma propre délégation et celle des Etats-Unis ont réaffirmé la nécessité urgente du désarmement général et complet, effectué par étapes équilibrées et sous un contrôle international efficace. La déclaration commune sur les principes convenus [A/4879] présentée par les Etats-Unis et l'Union soviétique prévoit la liquidation des stocks d'armes nucléaires et la cessation de la production de ces armes, ces mesures étant appliquées de telle sorte qu'à aucun stade de l'exécution aucun Etat ou groupe d'Etats ne puisse acquérir un avantage militaire.

75. D'après le programme de désarmement proposé par les Etats-Unis [A/4891], que nous appuyons, toutes les armes nucléaires devraient cesser d'exister. Il n'y aurait plus d'armes nucléaires ou thermonucléaires que l'on puisse employer. Lorsque toutes les armes nucléaires existantes seraient détruites, lorsqu'on n'en fabriquerait plus et lorsque cela aurait fait l'objet d'une vérification internationale, le problème de l'interdiction de l'emploi de ces armes serait résolu de lui-même. On aurait atteint le but que vise ce projet de résolution et beaucoup d'autres propositions partielles. C'est à cela que, pour notre part, nous sommes favorables. C'est dans ce sens que nous œuvrons et continuerons à œuvrer de tout notre pouvoir.

76. Il n'en reste pas moins que tant que des Etats posséderont des armes nucléaires, ils les emploieront pour se défendre. M. Khrouchtchev s'est montré réaliste sur ce point. Dans une déclaration qu'il a faite récemment à M. Sulzberger et que l'on a déjà évoquée devant l'Assemblée, M. Khrouchtchev a traité particulièrement de la question des engagements de s'abstenir d'employer des armes nucléaires. Le représentant de l'Union soviétique à la Première Commission s'est efforcé de montrer que le point de vue défendu par M. Khrouchtchev était, en quelque

sorte, inapplicable au projet de résolution dont nous sommes saisis. J'aimerais que l'Assemblée en soit juge. Voici ce qu'a dit M. Khrouchtchev lorsqu'on lui a demandé si, en cas de guerre, l'Union soviétique serait la première à employer des armes nucléaires — je cite ses propres paroles telles que les a rapportées le New York Times dans son numéro du 8 septembre 1961:

"Même si l'une ou l'autre des parties devait, dans une telle guerre, sentir qu'elle est en train de la perdre, n'emploierait-elle pas ses armes nucléaires pour éviter la défaite? Elle emploierait bien certainement ses bombes nucléaires ... Tout cela sert à prouver" — je cite toujours M. Khrouchtchev — "que si l'on garde des armes de ce genre et si une guerre est déclenchée, ce sera une guerre thermonucléaire. Par conséquent, il faut assurer la paix mondiale non par des engagements de s'abstenir d'employer des armes nucléaires, mais par des solutions radicales apportées aux questions capitales. Et la meilleure garantie de la paix est la destruction des armements et la liquidation des armées, en d'autres termes le désarmement."

77. C'est en ces termes que M. Khrouchtchev s'est exprimé. Vous remarquerez qu'il n'est nullement question de déclarations unilatérales, que rien ne laisse supposer que ce point de vue, exprimé d'une façon si directe et — si je puis dire — si frappante, dépende du nombre des Etats qui déclareraient qu'ils n'emploieraient pas d'armes nucléaires.

78. Ce sont des arguments spécieux qu'ont avancés les représentants de l'Union soviétique à la Première Commission pour essayer de justifier leur vote en faveur des vagues déclarations qu'envisage le projet de résolution dont nous sommes saisis. M. Khrouchtchev lui-même a fait clairement ressortir — et, sur ce point, au moins, nous sommes obligés d'être d'accord avec lui — que, en l'absence du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, de simples engagements invérifiables de s'abstenir d'employer des armes nucléaires sont, dans ces conditions, absolument sans aucune valeur. Il a dit clairement que l'Union soviétique emploierait des armes nucléaires pour se défendre si elle sentait tourner à son désavantage une guerre quelle qu'elle soit, y compris ce qu'on appelle habituellement une guerre conventionnelle. Il est, à mon avis, impossible de comprendre comment un représentant de M. Khrouchtchev ou de son gouvernement peut donc justifier son vote en faveur d'un projet de résolution où il est déclaré notamment que "... tout Etat qui emploie des armes nucléaires et thermonucléaires doit être considéré comme violant la Charte des Nations Unies ...". Cela doit sûrement être pris comme une déclaration de l'Union soviétique indiquant qu'elle est prête à violer la Charte. Cela ne peut pas signifier autre chose.

79. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que le représentant de l'Union soviétique nous a dit ce matin. Il sait très bien que j'ai déjà eu l'occasion de soulever cette question en sa présence à la Première Commission [1197ème séance]; en fait, il a trouvé, je crois, que j'employais des mots plus durs qu'il n'était nécessaire, mais, comme je le lui ai rappelé en cette occasion, je ne puis qualifier que d'hypocrite un acte qui est, en fait, hypocrite de cette façon. Quand on nous dit que l'Union soviétique appuie ce projet de résolution, alors, à la lumière de ces observations de M. Khrouchtchev, je ne puis trouver d'autre explication à cet acte.

80. J'ai écouté attentivement ce matin pour savoir si nous allions entendre une nouvelle explication des paroles prononcées par M. Khrouchtchev; j'y aurais en effet trouvé beaucoup d'intérêt. Mais je crois comprendre que ce serait difficile, sinon embarrassant, pour le représentant de l'Union soviétique de désavouer publiquement ici ce que M. Khrouchtchev a dit à Moscou. Je ne veux certainement aucun mal à ce représentant, aussi je ne veux pas insister sur ce point et l'embarrasser davantage à ce sujet, mais je pense que nous pouvons tous en tirer nos propres conclusions; pour ma part, tout en éprouvant le plus grand respect pour les paroles prononcées ici par le représentant de l'Union soviétique, je préfère les termes employés par M. Khrouchtchev parce qu'ils montrent bien quelles sont les véritables intentions de l'Union soviétique.

81. En ce qui nous concerne, puisque nous approuvons la logique dont a fait preuve M. Khrouchtchev sur cette question, nous ne voyons d'autre manière de faire, pour respecter l'honnêteté et la bonne foi internationales, que de voter contre ce projet de résolution. En même temps, nous nous engageons une fois de plus à déployer tous nos efforts en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet, comportant des dispositions appropriées pour un contrôle international efficace, grâce auquel il ne pourra plus être question de l'emploi d'armes nucléaires. C'est ainsi que la menace disparaîtra; et c'est pour cette raison que nous nous sentons dans l'obligation de voter contre ce projet de résolution.

82. Il est significatif, je pense, que le représentant du Canada ait annoncé ici, ce matin, que sa délégation voterait maintenant contre ce projet de résolution; j'espère que cela amènera d'autres délégations à penser aussi que telle est l'attitude qu'il convient réellement d'adopter à l'égard de ce projet de résolution, en raison des incidences que j'ai essayé de faire ressortir. Nous voulons tous parvenir à un désarmement réel et durable, qui fera complètement disparaître toutes les armes nucléaires. Mais à la lumière des arguments que j'ai avancés, je pense qu'il n'est d'aucun intérêt pour l'Organisation que nous nous aveuglions sur les questions en cause ici en adoptant des résolutions qui semblent bien intentionnées et que nous pensions résoudre ces questions vitales en agissant ainsi.

83. J'espère vivement que d'autres délégations y réfléchiront soigneusement. Pour les raisons que j'ai exposées, ma délégation votera contre ce projet de résolution.

84. M. IQBAL (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Lorsque le projet de résolution II figurant dans le rapport de la Première Commission [A/4942/Add.3] et rédigé sous forme de déclaration a été mis aux voix à la Commission, nous avons souligné qu'il était lié en fait à la question du désarmement plutôt qu'à celle de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Un événement s'est produit depuis que le projet de résolution a été adopté à la Première Commission: l'URSS a déclaré son intention de reprendre les négociations sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Comme nous espérons tous que cela pourra aboutir rapidement à un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, nous estimons que le projet de résolution II n'a plus de raison d'être. Par conséquent, pour donner à ces négociations les meilleures chances d'aboutir à un traité interdisant les

essais d'armes nucléaires, nous devrions, à notre avis, en rester là en ce qui concerne ce projet de résolution. De toute façon, si ce projet de résolution est mis aux voix, nous nous abstenons.

85. M. IFEAGWU (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Nous avons entendu prononcer, à cette tribune, des paroles de sympathie à l'égard des objectifs qui ont inspiré le projet de résolution I figurant dans le rapport de la Première Commission [A/4942/Add.3] et qui propose de considérer le continent africain comme une zone dénucléarisée. Nous intervenons ici pour demander à ceux qui ont exprimé cette sympathie de la traduire en acte en votant ce projet de résolution.

86. Il faut insister sur le fait que les auteurs du projet de résolution ne sont pas hostiles à un traité interdisant les essais nucléaires; nous avons tous, sans exception, voté la résolution présentée par le Royaume-Uni et les Etats-Unis [1649 (XVI)] recommandant la reprise rapide des conversations en vue d'un traité interdisant les essais nucléaires. Nous avons l'impression que, si ce vœu universel d'interdiction des essais d'armes nucléaires devait commencer à se réaliser dans un continent — il est à noter qu'il n'y a pas un seul pays d'Afrique qui soit une puissance nucléaire —, alors peut-être, nous commencerions à aboutir à quelque chose.

87. D'autre part, l'Antarctique a fait récemment l'objet d'un traité^{2/} y proscrivant la guerre. Cela n'isole pas nécessairement cette partie déterminée du monde de ce qui se passe ailleurs; ce n'est qu'un commencement, qui montre la voie, et cela n'a pas empêché les pourparlers au sujet du désarmement de se poursuivre. C'est exactement de la même manière que nous, pays d'Afrique, qui ne comptons, je viens de le dire, aucune puissance nucléaire, voudrions que cette partie du monde serve d'exemple, ce qui permettrait peut-être d'aller plus loin. Cela ne signifie pas que nous soyons contre les pourparlers que les Etats-Unis et l'Union soviétique, nous sommes heureux de le noter, ont décidé de reprendre dans le courant de la semaine prochaine. Comme je viens de le rappeler, nous avons voté la résolution relative à ces pourparlers et nous souhaitons qu'ils aboutissent.

88. Si nos amis d'Amérique latine — parmi lesquels nous constatons avec plaisir que ne figure jusqu'à présent aucune puissance nucléaire — présentaient un projet de résolution semblable proposant de déclarer que leur continent doit être considéré comme une zone dénucléarisée, nous en serions très heureux; si l'Europe occidentale agissait de même, si l'Asie voulait en faire autant, nous nous en réjouissons également. Mais ce qu'il faut, c'est commencer quelque part, tout au moins dans un continent dont aucun pays n'est encore engagé dans la course aux armements nucléaires. Nous désirons donner un encouragement, avec l'espoir qu'un premier exemple fera tache d'huile.

89. Une fois de plus, nous nous permettons de demander à ceux qui ont déclaré avec tant d'éloquence qu'ils comprenaient bien les objectifs que nous nous proposons, de traduire leur sentiment en un vote en faveur de ce projet de résolution.

90. M. BLUSZTAJN (Pologne) [traduit de l'anglais]: Je désire expliquer brièvement le vote de ma délégation sur les deux projets de résolution figurant

dans le rapport de la Première Commission [A/4942/Add.3] dont nous sommes actuellement saisis.

91. La délégation polonaise votera le projet de résolution I qui invite les Etats Membres à s'abstenir d'effectuer ou de poursuivre en Afrique des essais nucléaires sous quelque forme que ce soit. L'Assemblée se souviendra que nous avons toujours appuyé les projets de résolution hostiles aux essais de la France au Sahara.

92. Nous ne pouvons qu'appuyer l'invitation adressée aux Etats Membres à s'abstenir d'utiliser le territoire, les eaux territoriales ou l'espace aérien de l'Afrique pour expérimenter, stocker ou transporter des armes nucléaires, et à considérer et à respecter le continent africain comme une zone dénucléarisée.

93. Comme l'Assemblée le sait fort bien, la délégation polonaise a toujours appuyé les initiatives visant à créer des zones dénucléarisées dans différentes parties du monde. Nous avons proposé en 1957 l'institution d'une zone dénucléarisée en Europe centrale^{3/}. Nous avons également appuyé les propositions présentées par d'autres Etats à l'effet de créer des zones dénucléarisées dans d'autres parties du monde.

94. Nous pensons que nous avons le devoir fondamental de respecter les vœux des Etats africains à ce sujet et nous ne pouvons voir une raison valable de s'opposer à ce projet de résolution.

95. Nous approuvons totalement les arguments avancés par le représentant du Ghana qui a parlé à cette tribune un peu avant moi.

96. La délégation polonaise votera aussi le projet de résolution II qui contient une déclaration interdisant l'emploi des armes nucléaires. Nous estimons que l'adoption de ce projet de résolution sera une très importante contribution apportée par l'Assemblée à la solution du problème général du désarmement.

97. Le représentant du Royaume-Uni a essayé, au cours de son intervention d'il y a un moment, d'élargir le cadre de ce débat. Il lui semble que le problème que les auteurs de ce projet de résolution tentent de résoudre pourrait trouver une meilleure solution grâce à un traité de désarmement général et complet. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point, avec une seule réserve. Je n'arrive pas à voir en quoi la déclaration que contient le projet de résolution peut être en opposition avec nos efforts pour arriver à un accord sur le désarmement général et complet. Nous n'avons certes pas l'intention de substituer cette déclaration à un effort résolu accompli en vue d'aboutir à un accord sur le désarmement général et complet. Nous attendons la reprise des négociations sur le désarmement général et complet et nous espérons qu'elles aboutiront bientôt à un traité détaillé.

98. Nous sommes également favorables à des mesures partielles qui mèneraient au désarmement général et complet et nous voyons de nombreux avantages à l'adoption par l'Assemblée d'une déclaration qui stipulera clairement que la communauté internationale est opposée à l'emploi d'armes nucléaires.

99. Le représentant du Royaume-Uni a cité ici une déclaration de M. Khrouchtchev. On en a parlé à la Première Commission et l'interprétation qu'on en veut

^{2/} Traité de l'Antarctique, signé à Washington le 1^{er} décembre 1959.

^{3/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, séances plénières, 697^eme séance.

donner a été, je pense, nettement et définitivement réfutée par le représentant de l'Union soviétique. Je me demande pourquoi nous en revenons ici à l'habitude de certains représentants qui prennent la parole pour expliquer leur propre vote et qui en profitent pour essayer d'expliquer aussi le vote d'autres représentants. Le représentant du Royaume-Uni a tenu un langage assez dur.

100. Il ne me semble pas qu'il soit hypocrite d'être favorable au désarmement et de voter en faveur d'une déclaration comme celle que contient le projet de résolution. On peut, au contraire, parler d'hypocrisie quand on voit quelqu'un voter contre la déclaration tout en prétendant qu'il est en faveur du désarmement général et complet.

101. Le PRESIDENT: Avant de donner la parole aux orateurs suivants, et en vue de faciliter un peu les travaux actuels, j'ai l'intention de donner la parole, avant la mise aux voix, à trois orateurs inscrits pour explication de vote. J'autoriserai toute autre demande d'explication de vote, conformément à l'article 90, après le vote. La parole est au premier de ces trois orateurs, le représentant de la Thaïlande.

102. M. ANUMAN RAJADHON (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: A la Première Commission, la délégation de la Thaïlande a voté en faveur du projet de résolution II qui figure dans le rapport de la Commission [A/4942/Add.3]. Elle l'a fait parce qu'elle a très bien compris les désirs et les motifs élevés qui ont inspiré les auteurs de ce projet de résolution.

103. Nul n'ignore que mon pays et le peuple de la Thaïlande souhaitent sincèrement voir toutes les armes nucléaires interdites et toutes les parties du monde dénucléarisées. C'est pourquoi ma délégation a voté toutes les résolutions précédentes qui ont été adoptées par l'Assemblée sur les questions nucléaires.

104. Toutefois, maintenant que les deux grandes puissances nucléaires, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, ont accepté de se réunir de nouveau à Genève autour d'une table de conférence pour reprendre les négociations sur l'interdiction des essais nucléaires, ma délégation est d'avis que l'Assemblée ne doit prendre aucune mesure qui ferait double emploi et qui risquerait de nuire à la reprise de ces négociations. Une conférence spéciale chargée de signer une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires à des fins de guerre, telle que l'envisage ce projet de résolution, ne serait, de l'avis de ma délégation, d'aucune utilité en ce moment, car elle ne pourrait que gêner la conférence de Genève. Non seulement ses travaux feraient double emploi avec ceux de la conférence de Genève, mais encore ils les compliqueraient.

105. Poussée par ces raisons, modification de la situation et conviction que tous les peuples épris de paix du monde entier doivent accueillir favorablement la reprise des négociations et appuyer de tout cœur les efforts accomplis pour les faire aboutir, ma délégation s'abstiendra sur le projet de résolution II.

106. M. DE LEQUERICA (Espagne) [traduit de l'espagnol]: La délégation espagnole n'a aucune observation à présenter au sujet du premier des projets de résolution sur lesquels nous allons voter, celui qui a trait aux explosions atomiques sur le continent africain. Nous maintenons notre vote et nous suivrons la ligne de conduite que nous avons adoptée à la Pre-

mière Commission en ce qui concerne ce projet. En revanche, nous sommes parmi les délégations qui modifieront leur vote en ce qui concerne l'autre projet de résolution, celui qui concerne l'emploi des armes nucléaires. Ces deux projets figurent à la quatrième partie du rapport de la Première Commission [A/4942/Add.3].

107. A vrai dire, nous n'allons pas modifier le sens de notre vote et surtout nous n'allons pas changer notre façon de penser, que nous avons exposée avec énergie à la Première Commission. Permettez-moi de donner lecture des paroles que j'ai eu l'honneur de prononcer devant la Commission:

"En outre, le projet a involontairement pour effet de laisser les pays respectueux du droit international pieds et poings liés face aux agressions du pays des explosions atomiques continuelles. Il serait injuste de priver ces pays du droit de préparer une riposte armée adéquate face aux préparatifs que les Soviétiques effectuent en toute liberté. Ces liens ne seraient pas assez forts, car ils manqueraient de force morale véritable, qui est celle que nous pouvons donner; ils seraient un peu comme les liens qui attachaient Gulliver (si j'ai bien en mémoire le livre de Swift) et qui, faits de fine soie, se rompirent d'un coup lorsqu'il se réveilla.

"Mais nous devons de toute manière garder présent à l'esprit le respect moral que nous devons aux opinions des Nations Unies et ne pas les exposer d'une manière un peu précipitée ... 4/."

108. Nous avons donc une opinion entièrement négative en ce qui concerne ce projet. Au moment du vote, nous avons adopté cette formule de négation courtoise qui a de plus en plus cours ici et qui est l'abstention. Nous l'avons fait d'abord par respect, par sympathie et par considération envers les auteurs du projet dont nous ne pouvions pas mettre en doute les bonnes intentions et les buts; nous l'avons fait ensuite par une sorte de déférence superstitieuse pour les mots, car il nous en coûte de dire non à des mots nobles et généreux, même lorsqu'ils peuvent en fait servir des buts dangereux. C'est le propre des projets d'accord rédigés en termes élevés: ils peuvent aboutir à un résultat déjà moins élevé, voire même préjudiciable à l'ordre international et à la défense extérieure. A ce moment-là, nous ne savions pas non plus que les négociations allaient se poursuivre, comme viennent heureusement d'en convenir les pays représentant les deux grandes tendances qui sont en lutte dans le domaine des armements, domaine qui éclaire de nombreux problèmes et exige aussi de notre part des positions claires et nettes.

109. C'est ainsi que, comme je viens de le dire, l'opinion de la délégation espagnole était négative et elle ne s'était pas laissée séduire par les mots généreux et les bonnes intentions; néanmoins, elle s'en est tenue, lors du vote, à la formule courtoise de l'abstention, manière correcte, polie et sociale d'exprimer son opinion. Toutefois, en ce moment empreint de gravité et devant les circonstances nouvelles, la délégation espagnole, soucieuse de prendre toutes ses responsabilités et de ne pas se perdre en vaines paroles, annonce qu'elle votera contre le projet de résolution dont je viens de parler.

4/ Cette déclaration a été faite à la 1193ème séance de la Première Commission, dont les comptes rendus officiels ne sont publiés que sous forme de comptes rendus analytiques.

110. M. GEBRE-EGZY (Ethiopie) [traduit de l'anglais]: Les projets de résolution contenus dans le rapport de la Première Commission [A/4942/Add.3] et sur lesquels nous allons bientôt voter sont historiques. C'est nous, la délégation éthiopienne, qui avons donné le jour à ces deux projets. Bien entendu, étant les parents de ces deux enfants historiques, si je puis m'exprimer ainsi, nous ne pouvons avoir une préférence pour l'un ou pour l'autre. Cependant, puisque l'un d'eux est né avant l'autre — le projet de résolution II, celui qui contient la déclaration —, nous aurions un léger penchant pour l'aîné.

111. L'idée de ce projet de résolution a été avancée, il y a trois ans, par ma délégation — en fait, par le Ministre d'Etat aux affaires étrangères de mon pays. Nous l'avons exposée à la quatorzième session, mais nous n'avons pas alors présenté de projet de résolution. Nous avons consulté un certain nombre de délégations et, comme l'histoire le prouve maintenant, la grande majorité des membres de l'Assemblée a accueilli notre idée avec beaucoup de faveur.

112. A la quinzième session, nous avons présenté le projet de résolution^{5/} et, pour les raisons que l'on sait, il n'a pas été mis aux voix. C'est ainsi que, cette année-ci, 12 pays d'Afrique et d'Asie ont à nouveau présenté ce projet de résolution à la Première Commission. Le Gouvernement éthiopien et sa délégation ont déjà expliqué en détail les raisons qui les ont incités à le présenter. Nous avons répondu à toutes les critiques et je suis très heureux de pouvoir signaler que la Première Commission a adopté notre projet de résolution non pas simplement à la majorité des voix, ni même à la majorité des deux tiers, mais par un vote quasi unanime. On peut constater, en jetant un coup d'œil sur les résultats des votes, que les amendements présentés à notre projet de résolution — amendements qui auraient autorisé quelque chose que la Charte n'a jamais connu ou qu'elle n'aurait jamais osé autoriser, même si elle l'avait connu — ont été rejetés par 50 voix contre 28, avec 22 abstentions. Cela fait, le projet de résolution a été adopté, au vote par appel nominal, par 60 voix contre 16, avec 25 abstentions.

113. Je pense que la conclusion est claire: l'humanité entière est en faveur de ce projet de résolution. En fait, même ceux qui ont voté contre l'ont accepté, car ils ne pouvaient pas dire qu'ils voulaient employer les armes atomiques. Ils ont simplement dit qu'ils voulaient arriver au même résultat par d'autres moyens; ainsi, pour ma délégation, nous vivons un moment historique. Le monde a maintenant accepté ce que nous avons porté à son attention, ce qui est né de notre expérience. Maintenant, le monde respecte notre expérience en cette affaire et est prêt à voter sur ce projet de résolution, c'est-à-dire à prendre position à ce sujet.

114. J'ai entendu de nombreux représentants déclarer que certains événements devaient retenir l'attention de l'Assemblée. De quels événements s'agit-il? Il s'agit d'abord du fait que les deux grandes puissances se sont mises d'accord pour reprendre les négociations relatives à un traité d'interdiction des essais nucléaires et l'on prétend que ce projet de résolution nous lierait les mains. Aussi, nous dit-on, ce projet devrait être rejeté.

115. A mon avis, il n'y a rien dans notre projet de résolution qui empêche que ce soit de faire quoi que ce soit — en fait, il est favorable à des négociations en vue de préparer et de rédiger un traité interdisant l'emploi des armes nucléaires. Nulle part il n'est dit dans le projet de résolution qu'il est contre la conclusion d'un traité interdisant l'emploi des armes nucléaires; non, il n'y a rien de tel. En toute humilité, je suis obligé de dire que ceux qui invoquent cet argument ne donnent pas une interprétation correcte de la situation. En réalité, au paragraphe 2 du dispositif, le projet de résolution envisage une convention de ce genre, mais cela viendra en temps voulu.

116. Supposons cependant que l'on aboutisse à un accord sur les armes nucléaires. Aucun problème ne se pose, puisque le paragraphe 2 du dispositif ne dit pas que cela ne peut être fait. Il prie simplement le Secrétaire général de consulter les gouvernements des Etats Membres sur la possibilité de convoquer une conférence chargée de rédiger une convention. Il n'y a là aucune contradiction. Si les pays qui mènent en ce moment des négociations en vue d'aboutir à un traité d'interdiction des essais nucléaires arrivent à un résultat avant que ne parviennent les réponses des divers gouvernements, ce sera parfait et nous serons les premiers à nous en réjouir. S'ils ne parviennent pas à un résultat, je pense qu'ils ne devraient pas empêcher d'autres gouvernements, y compris les leurs, bien entendu, de faire une nouvelle tentative.

117. D'autre part, le projet de résolution, en substance, ne s'oppose pas à ce que les puissances nucléaires concluent un accord sur les armes nucléaires. Le projet de résolution ne dit nulle part qu'il est hostile à cela. Si ces puissances parviennent à conclure un tel accord, grâce à un contrôle et d'autres moyens, notre déclaration, je le répète, se trouvera appliquée, exactement comme il est envisagé au paragraphe 2 du dispositif.

118. J'ai également entendu tirer argument du fait que les négociations sur le désarmement progressent, ce qui rendrait inutile ce projet de résolution. C'est vraiment là une répétition de l'argument précédent et je ne crois pas nécessaire de m'y arrêter. Si les négociations progressent, tant mieux. Si elles aboutissent à un accord sur le désarmement, cela constituera une partie de ce document historique. Je ne vois là aucune contradiction.

119. J'ai entendu encore un argument qui, je crois, mérite que je m'y arrête: on a soutenu qu'on ne pouvait éliminer les armes nucléaires en les interdisant. Or il y a là une déclaration faite au nom de l'humanité et il faut qu'elle soit respectée. Je ne vois pas pourquoi l'on devrait conclure: "Ne faites pas ceci parce que je ne compte pas le faire moi-même ou d'autres ne comptent pas le faire". Si nous adoptons cette attitude, nous n'arriverons à rien. Si l'on me dit: "Ne faites pas ceci parce que je vais faire le contraire", une telle attitude risque, à mon avis, d'empêcher de prendre des mesures partout, non seulement ici, mais partout.

120. Je me sens donc dans l'obligation de demander à ces délégations qui ont fait des déclarations contre ce projet de résolution de peser les conséquences de leur attitude et, si elles ne peuvent voter ce projet de résolution, de décider au moins de s'abstenir.

^{5/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, points 67, 86, 69 et 73 de l'ordre du jour, document A/C.1/L.254 et Add.1 à 3.

121. Le PRÉSIDENT: Nous allons passer maintenant au vote sur les projets de résolution. Je vais d'abord soumettre au vote le projet de résolution I recommandé par la Première Commission dans son rapport [A/4942/Add.3]. Le vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Islande, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Mali, Mongolie, Maroc, Népal, Nigéria, Norvège, Pakistan, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Togo, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Congo (Léopoldville), Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Danemark, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Finlande, Ghana, Guinée, Haïti, Hongrie.

Votent contre: Néant.

S'abstiennent: Israël, Italie, Côte-d'Ivoire, Japon, Luxembourg, Madagascar, Mauritanie, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo (Brazzaville), Costa Rica, Equateur, Salvador, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Honduras.

Par 55 voix contre zéro, avec 44 abstentions, le projet de résolution I est adopté.

122. Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant passer au vote sur le projet de résolution II contenu dans le rapport [A/4942/Add.3] de la Première Commission. Le vote par division a été demandé, ainsi que le vote par appel nominal sur les paragraphes du dispositif et sur l'ensemble du projet de résolution. Conformément à cette demande, nous allons d'abord mettre aux voix le préambule, considérant par considérant.

Par 62 voix contre zéro, avec 28 abstentions, le premier considérant est adopté.

Par 63 voix contre zéro, avec 29 abstentions, le deuxième considérant est adopté.

Par 63 voix contre une, avec 31 abstentions, le troisième considérant est adopté.

Par 62 voix contre zéro, avec 28 abstentions, le quatrième considérant est adopté.

Par 61 voix contre 6, avec 25 abstentions, le cinquième considérant est adopté.

123. Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant voter sur le dispositif du projet de résolution II. Le vote par division a été demandé pour chacun des alinéas du paragraphe 1 du dispositif; le vote par appel nominal a été demandé pour l'alinéa a du paragraphe 1, le paragraphe 1 dans son ensemble, le paragraphe 2 et pour l'ensemble du projet de résolution.

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'alinéa a du paragraphe 1 du dispositif.

L'appel commence par la Turquie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Haute-Volta, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Gabon, Ghana, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Côte-d'Ivoire, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Nigéria, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Togo, Tunisie.

Votent contre: Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Australie, Belgique, Canada, Chine, France, Grèce, Guatemala, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Portugal, Afrique du Sud, Espagne.

S'abstiennent: Uruguay, Venezuela, Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Salvador, Finlande, Haïti, Honduras, Islande, Iran, Israël, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Suède, Thaïlande.

Par 56 voix contre 19, avec 26 abstentions, l'alinéa a est adopté.

Par 59 voix contre 17, avec 19 abstentions, l'alinéa b est adopté.

Par 63 voix contre 12, avec 24 abstentions, l'alinéa c est adopté.

Par 52 voix contre 20, avec 23 abstentions, l'alinéa d est adopté.

124. Le PRÉSIDENT: Je vais maintenant soumettre au vote l'ensemble du paragraphe 1 du dispositif.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Guinée, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Côte-d'Ivoire, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Nigéria, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Togo, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Haute-Volta, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Gabon, Ghana.

Votent contre: Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Australie, Belgique, Canada, Chine, France, Grèce, Guatemala.

S'abstiennent: Haïti, Honduras, Islande, Iran, Israël, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Phi-

ippines, Suède, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Salvador, Finlande.

Par 56 voix contre 19, avec 26 abstentions, l'ensemble du paragraphe 1 est adopté.

125. Le **PRESIDENT**: Nous allons procéder au vote sur le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution II contenu dans le rapport [A/4942/Add.3] de la Première Commission.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Royaume-Uni, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Haute-Volta, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Côte-d'Ivoire, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Nigéria, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Togo, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie.

Votent contre: Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Australie, Belgique, Canada, Chine, Costa-Rica, France, Grèce, Guatemala, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Turquie.

S'abstiennent: Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Danemark, Equateur, Salvador, Fédération de Malaisie, Finlande, Haïti, Honduras, Islande, Iran, Irlande, Israël, Japon, Mexique, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Suède, Thaïlande.

Par 53 voix contre 19, avec 29 abstentions, le paragraphe 2 est adopté.

126. Le **PRESIDENT**: Nous allons maintenant procéder au vote sur l'ensemble du projet de résolution II.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Yémen, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Côte-d'Ivoire, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Nigéria, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Togo, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Haute-Volta.

Votent contre: Australie, Belgique, Canada, Chine, Costa Rica, France, Grèce, Guatemala, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Danemark, Equateur, Salvador, Fédération de Malaisie, Finlande, Haïti, Honduras, Islande, Iran, Israël, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Suède, Thaïlande, Uruguay, Venezuela.

Par 55 voix contre 20, avec 26 abstentions, le projet de résolution II est adopté.

127. Le **PRESIDENT**: Il nous reste encore à entendre deux orateurs désireux d'exercer leur droit de réponse, et une explication de vote après le vote. Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui désire exercer son droit de réponse.

128. M. DEAN (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Notre délégation n'a pas très bien compris de quoi le représentant de l'Union soviétique se plaignait ce matin.

129. Je me suis référé à des sources soviétiques — et seulement à ces sources — pour exposer la position de l'Union soviétique. Le représentant du Royaume-Uni a déjà cité la déclaration de M. Khrouchtchev, dans laquelle ce dernier a dit:

"... il ne conviendrait pas de dire en ce moment que les armes nucléaires ne seront pas employées en cas de guerre. Celui qui ferait une telle déclaration pourrait finalement avoir menti, même si, en prenant un tel engagement, il était sincère et ne mentait pas sciemment ... si l'une ou l'autre des parties devait, dans une telle guerre, sentir qu'elle est en train de la perdre, n'emploierait-elle pas ses armes nucléaires pour éviter la défaite? Elle emploierait bien certainement ses bombes nucléaires."/>

130. Néanmoins, l'Union soviétique s'est prononcée en faveur d'une déclaration selon laquelle l'emploi d'armes nucléaires, même en cas de légitime défense, constitue une violation de la Charte. Le 13 novembre 1961, le représentant de l'Union soviétique, M. Tsarapkin, a déclaré à la Première Commission:

"A notre sens cela est parfaitement clair — et je pense que cela est tout aussi clair pour le représentant de l'Italie —, car le projet de résolution des 11 pays d'Afrique déclare que l'emploi d'armes nucléaires et thermonucléaires constitue une violation directe de la Charte des Nations Unies."/>

131. J'ai dit que l'Union soviétique avait appuyé ce projet de résolution avec enthousiasme. Le lendemain, à la séance du 14 novembre, M. Tsarapkin, représentant de l'Union soviétique, a dit:

"Hier, en réponse à notre critique des amendements de l'Italie [A/C.1/L.295], le représentant de l'Italie, incapable de réfuter cette critique, a déclaré que l'Union soviétique était prête à asséner un coup nucléaire écrasant" — je répète, un coup nucléaire écrasant — "à tout agresseur. Tout le monde comprendra que cela se passera ainsi. C'est exactement ce qui se passera si la guerre éclate. La guerre, c'est la guerre, et elle entraîne ses conséquences logiques. De nos jours, toute guerre peut devenir immédiatement une guerre nucléaire et étant donné que l'Italie est membre de l'OTAN et qu'elle a permis aux Etats-Unis d'établir des

/ Cette déclaration a été publiée par le New York Times dans son numéro du 8 septembre 1961.

/ Cette déclaration a été faite à la 1193ème séance de la Première Commission, dont les comptes rendus officiels ne sont publiés que sous forme de comptes rendus analytiques.

bases militaires sur son territoire, il est clair, considérant les engagements qu'elle a pris en vertu des accords de l'OTAN, qu'elle sera entraînée dans une telle guerre qu'elle le veuille ou non, de la manière la plus active, avec, naturellement, toutes les conséquences que cela entraînerait.

"Le représentant de l'Italie sait fort bien quel est l'objectif que visent ces bases de l'OTAN installées dans son pays. Nous le savons fort bien nous aussi. C'est pourquoi il est dans la logique des choses qu'en cas de guerre ces bases seront immédiatement frappées d'un coup écrasant et dévastateur" — et voici apparaître l'ironie soviétique — "mais la responsabilité en incombera naturellement à ceux qui ont créé l'OTAN, qui ont entraîné l'Italie dans l'OTAN et qui ont établi des bases militaires sur le sol italien, et ont ainsi exposé ce pays à subir de tels coups^{8/}."

132. J'affirme donc que ce que j'ai dit est entièrement justifié par les paroles de M. Khrouchtchev et par ce que le représentant de l'Union soviétique a dit ici même, à savoir que tout en ayant voté une résolution qui mettrait hors la loi les armes nucléaires même en cas de légitime défense, l'Union soviétique n'a pas l'intention de s'y conformer.

133. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui désire exercer son droit de réponse.

134. M. MENDELEVITCH (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: A cette heure tardive, je n'ai pas l'intention de retenir longtemps l'attention de l'Assemblée générale. Je me bornerai à faire seulement deux brèves observations. L'amour pour les citations de source soviétique, qui caractérise ces derniers temps les interventions des délégations du Royaume-Uni et des Etats-Unis, devrait bien, selon nous, se renforcer d'exactitude; en effet, à quoi rime la citation si elle est inexacte?

135. En ce qui concerne les déclarations du chef du Gouvernement soviétique, N. S. Khrouchtchev, qui ont été citées ici même, à cette tribune, par les représentants de délégations occidentales, je ne peux passer sous silence qu'elles ont été inexactes. J'ai déjà donné lecture aujourd'hui d'une déclaration claire et nette du chef du Gouvernement soviétique, selon laquelle l'Union soviétique était prête à signer un engagement sur l'interdiction de l'emploi de l'arme nucléaire, le jour où les autres Etats feront de même.

136. Puisque l'on parle des déclarations que M. Khrouchtchev a faites pour répondre à un correspondant américain, M. Sulzberger, la délégation soviétique est obligée d'attirer, pour la troisième fois, l'attention des délégations des puissances occidentales sur le fait que M. Sulzberger a posé cette question: "L'Union soviétique consentirait-elle à déclarer qu'elle n'utilisera jamais la première l'arme nucléaire, en cas de guerre?" Et M. Sulzberger a ensuite déclaré: "J'ai l'impression que si un pays, au moins, faisait une déclaration de ce genre, peut-être alors d'autres puissances nucléaires feraient-elles des déclarations semblables^{9/}." Sur quoi le

chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, a répondu: "Jamais nous ne serons les premiers à déclencher une guerre contre quelque pays que ce soit. Telle est notre position: jamais nous ne commencerons la guerre contre quelque pays que ce soit." Ensuite, répondant à une autre question de M. Sulzberger sur l'engagement unilatéral du Gouvernement soviétique de ne pas utiliser l'arme nucléaire, M. Khrouchtchev a expliqué pourquoi un tel engagement ne pouvait être pris unilatéralement. Nous continuons à espérer aujourd'hui, alors que l'Assemblée générale a adopté, à une majorité écrasante, une résolution en faveur de la conclusion d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, qu'il sera encore possible de conclure une telle convention; et nous espérons que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni n'y feront pas obstacle. L'Union soviétique, de son côté, est prête à conclure une telle convention.

137. Deuxième observation: en ce qui concerne la dernière intervention de M. Dean, la délégation soviétique voudrait, une fois de plus, attirer l'attention sur la nécessité vitale de créer une atmosphère saine, une atmosphère constructive en vue des pourparlers qui vont avoir lieu sur le désarmement. Nous estimons qu'il s'agit là d'une tâche extrêmement importante et nous en appelons à toutes les délégations, notamment à celle des Etats-Unis, pour qu'elles contribuent à créer cette atmosphère.

138. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de la Haute-Volta pour une explication de vote.

139. M. GUIRMA (Haute-Volta): Il peut paraître curieux et contradictoire que certains pays africains se soient abstenus lors du vote sur la résolution [1652 (XVI)] qui demande la dénucléarisation de l'Afrique, alors que ces mêmes pays ont voté en faveur de la résolution [1653 (XVI)] qui déclare que l'emploi d'armes nucléaires et thermonucléaires est contraire à l'esprit, à la lettre et aux buts des Nations Unies et constitue, entant que tel, une violation directe de la Charte des Nations Unies.

140. Pourtant, notre position est claire. Je voudrais répéter ici brièvement les explications que nous avons déjà données à la Première Commission. Au cours du débat en commission sur la dénucléarisation et sur les différents problèmes nucléaires, nous avons remarqué que nous assistions pratiquement à un duel entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Ceci nous a fait bien comprendre que le problème du désarmement était d'une actualité très brûlante, qu'il fallait classer les problèmes par ordre d'importance et d'urgence, que, par-dessus le marché, le problème du désarmement était indivisible et qu'il fallait songer à un désarmement général plutôt qu'à un désarmement par continent. En effet, même si un continent était déclaré dénucléarisé, en cas de guerre nucléaire, ce continent ne serait pas forcément épargné par les bombes atomiques, ni, à plus forte raison, par les retombées radioactives qui pourraient être la conséquence des explosions nucléaires. Et ceci nous a incités à croire que nos efforts devraient tendre à faire en sorte qu'on arrive à un désarmement plus général et plus complet dans le monde entier, parce qu'il serait vraiment utopique de vouloir séparer le sort de l'Afrique de celui du monde entier.

141. Et nous avons pensé aussi qu'une telle initiative appartenait aux différents chefs d'Etat africains. Il est

^{8/} Cette déclaration a été faite à la 1194^{ème} séance de la Première Commission, dont les comptes rendus officiels ne sont publiés que sous forme de comptes rendus analytiques.

^{9/} Publié par le New York Times dans son numéro du 8 septembre 1961.

nécessaire en effet que, devant la controverse suscitée par les divers problèmes du désarmement et de la dénucléarisation, les chefs d'Etat africains s'entendent bien, à l'unanimité, sur les différentes mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'Afrique. Il ne nous appartient pas, ici, à l'ONU, de prendre des positions que nous demanderions à nos chefs d'Etat d'entériner. Nous sommes plutôt ici pour faire entériner, sur le plan international, les décisions prises par les autorités suprêmes de nos Etats. Et c'est pour cela que nous nous sommes abstenus de voter sur la

résolution concernant la dénucléarisation de l'Afrique et que nous avons voté, par contre, en faveur de la résolution présentée par l'Ethiopie et ses amis.

142. Je dis bien ceci afin de dissiper toute confusion quant à nos intentions et afin de faire savoir qu'il n'a jamais été question pour nous de vouloir protéger qui que ce soit ni quelque intention que ce soit concernant les débuts d'expériences ou de stockage d'armes atomiques en Afrique.

La séance est levée à 13 h 45.